



SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS
DE SEINE-ET-MARNE

JE SUIS PROFESSIONNEL DE SANTÉ

POUR PARTICIPER AU SAS
J'ENVOIE UN MAIL

CONTACT@SAS77.ORG



Médecins généralistes ou chirurgiens-dentistes, vous proposerez un créneau d'urgence hors patientèle habituelle au rythme qui vous convient et selon la procédure qui vous convient, après vous être inscrits sur la plateforme numérique nationale <https://sas.sante.fr>

Infirmiers libéraux et infirmières libérales, vous pourrez être sollicité-e-s pour des soins infirmiers ou pour la rédaction de certificats de décès, après avoir reçu la formation idoine et vous être inscrit-e-s sur la plateforme dédiée.

Contactez le Sas, par mail ou par téléphone, vous serez accompagné-e !
07 81 69 69 06



LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

COMMENT ÇA MARCHE ?



Appel du patient



L'assistant·e de régulation médicale (ARM)
oriente l'appel selon le degré d'urgence

URGENCE VITALE

Un médecin régulateur hospitalier
mobilise les services de secours



Aide médicale urgente

URGENCE RELATIVE

Un médecin régulateur libéral analyse
les besoins et propose 3 réponses



Médecine générale

Conseils

Activation du Sas
Adressage vers
des professionnels
de santé de ville

Envoi de véhicules
de secours (si besoin)



L'opératrice de soins non programmés (OSNP) traite la demande :

- rappelle le patient,
- vérifie que le médecin traitant a été appelé et est indisponible,
- si c'est le cas, recherche une solution d'adressage.



Rendez-vous avec un
médecin généraliste



Rendez-vous avec un
chirurgien-dentiste



Visite à domicile
SOS Nord, SOS Sud, Mu



Envoi d'une infirmière
pour un soin ou pour
un certificat de décès

